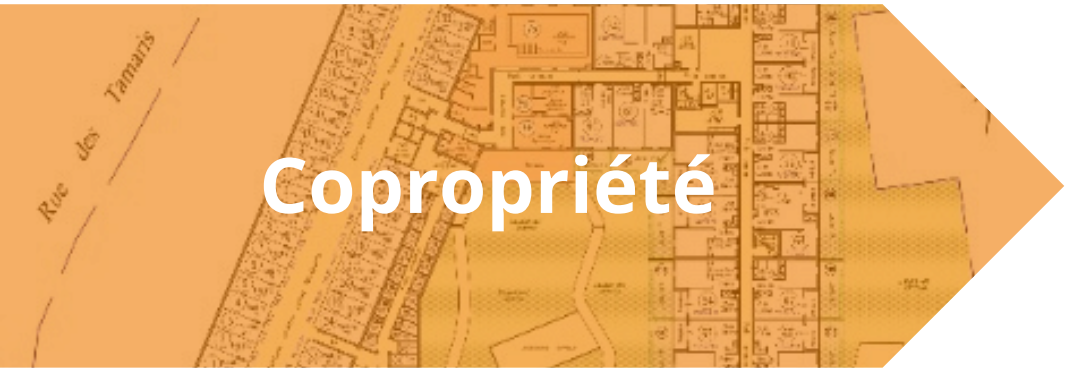

Copropriété

géoplus
CABINET DE GÉOMÈTRES EXPERTS

GEOPLUS intervient dans le processus juridique et administratif qui consiste à diviser un immeuble en plusieurs lots distincts, chacun étant attribué à un ou plusieurs copropriétaires. Cette compétence s'étend également aux programmes neufs portés par les promoteurs immobiliers.

La mis en copropriété d'un immeuble ou d'un ensemble immobilier consiste à :

- Procéder aux relevés d'immeubles existants ou travailler sur des plans (VEFA),
- Etablir les plans figuratifs de copropriétés,
- Déterminer des surfaces, le calcul des millièmes tant de copropriété que de charges d'entretien, puis la rédaction de l'EDD et du RCP,

Nos principales références :

- Mise en copropriété de logements neufs en VEFA pour le compte de promoteurs.

Etablissement d'un plan de copropriété d'une résidence

Nos clients :

nexity
villadim
SOLUTIONS HABITAT
ataraxia
FACE SUD IMMOBILIER
MARIGNAN
Bouygues Immobilier
LA VIE COMMENCE ICI
ICADE

OPQIBI
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE